



Paris, le 7 novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEME ET LA FFB RENFORCENT LEUR COLLABORATION EN RENOUVELANT LEUR PARTENARIAT

Bruno LECHEVIN, président de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) et Jacques CHANUT, président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) ont signé le 7 novembre 2017 à l'occasion du Mondial du Bâtiment un nouvel accord cadre d'une durée de trois ans.

Dans la continuité des accords passés, l'ADEME et la FFB poursuivent leur coopération dans les domaines de la rénovation énergétique, la construction neuve, l'économie circulaire et les déchets de chantier, le management environnemental ainsi que le confort et la santé dans le bâtiment.

L'objectif de cette convention est de travailler à l'amélioration des performances environnementales des bâtiments et à la réduction des impacts sur l'environnement liés aux activités de ce secteur, dans le but d'atteindre les objectifs du plan climat.

Sur l'ensemble des domaines de collaboration, l'ADEME et la FFB entendent poursuivre l'accompagnement technique et mettre en œuvre des parcours multimodaux permettant la montée en compétences des entreprises du bâtiment. L'ADEME et la FFB œuvreront donc conjointement, notamment dans le cadre du programme FEE Bat, à la mise en place de formations présentielles pratiques ainsi qu'à des modalités de formations plus diversifiées et adaptées aux entreprises et artisans du bâtiment (numérique, SPOC, MOOC, ...). L'ADEME et la FFB axeront aussi leurs efforts sur la formation des formateurs dans le cadre de la formation continue et de l'enseignement initial – apprentissage notamment – afin de s'assurer de la compétence des artisans et entrepreneurs de demain.

Aujourd'hui, cette convention réaffirme l'engagement des deux partenaires à apporter des réponses concrètes au secteur du bâtiment en matière de transition écologique.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe)

La FFB en bref

La FFB a pour missions de promouvoir et de représenter les entreprises françaises du bâtiment, quelles que soient leurs tailles et activités, de développer leurs marchés et d'améliorer les conditions d'exercice de la profession au travers de ses 140 Fédérations Régionales, Départementales, Unions et Syndicats Nationaux. D'autre part, la FFB assure l'analyse, l'interprétation et la diffusion de la réglementation et procède à toute étude générale dans les domaines juridique, économique et technique, notamment dans le cadre de son programme annuel de recherche élaboré avec les unions et syndicats professionnels affiliés. www.ffbatiment.fr ou [@FFBatiment](https://twitter.com/FFBatiment)

Contacts presse :

Service presse ADEME
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

FFB
Anaïk Cucheval
Service Editions, Presse et Communication
01 40 69 51 39
cuchevala@national.ffbatiment.fr